



Avis public de la révision de la liste électorale du district numéro 1

Ville de Brownsburg-Chatham

Scrutin du 9 juin 2019

Avis public est, par la présente, donné par Pierre-Alain Bouchard, président d'élection, que :

1. La liste électorale municipale du district numéro 1 a été déposée au bureau de la Ville le ***10 mai 2019. ELLE FERA MAINTENANT L'OBJET D'UNE RÉVISION.***
2. Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale du district numéro 1 sont les suivantes :

Toute personne qui est majeure le jour du scrutin et, le ***17 avril 2019***,

- Est de citoyenneté canadienne;
- N'est pas en curatelle;
- N'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

ET

Est soit :

- Domiciliée sur le territoire du district numéro 1 et, depuis au moins six (6) mois, au Québec;
- Depuis au moins douze (12) mois, soit :
 - ***Propriétaire unique d'un immeuble*** sur le territoire de la Ville et, le ***17 avril 2019***, propriétaire unique d'un immeuble dans le district numéro 1 à la condition de ne pas être propriétaire d'un autre immeuble de plus grande valeur foncière sur le territoire de la Ville, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la Ville et d'avoir transmis à la Ville une demande d'inscription sur la liste électorale;
 - ***Occupante unique d'un établissement d'entreprise*** sur le territoire de la Ville et, le ***17 avril 2019***, occupante unique d'un établissement d'entreprise dans le district numéro 1 à la condition de ne pas être occupante d'un autre établissement d'entreprise de plus grande valeur locative ailleurs sur le territoire de la Ville, de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la Ville, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la Ville et d'avoir transmis à la Ville une demande d'inscription sur la liste électorale;
 - ***Copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise*** sur le territoire de la Ville et, le ***17 avril 2019***, copropriétaire ou cooccupante dans le district numéro 1 et avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs de la Ville le ***17 avril 2019***.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble, d'occupant unique d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis désigné d'un immeuble.

3. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la Ville, la personne qui fait la demande doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux (2) documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.
4. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation et de correction doivent être présentées devant la Commission de révision à l'endroit suivant :

Salle de conférence de l'Hôtel de Ville – Située à la caserne des pompiers

302, rue de l'Hôtel-de-Ville

Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 3B4

Jours pour présenter des demandes :

Le 22 mai 2019 : De 14 h 30 à 17 h 30

Le 23 mai 2019 : De 19 h à 22 h

Le 24 mai 2019 : De 10 h à 13 h

5. La population peut également communiquer à la réception de l'hôtel de ville au (450) 533-6687 afin de s'assurer de leur inscription à la liste électorale.

Pour plus d'informations, communiquez avec le président d'élection, monsieur Pierre-Alain Bouchard au (450) 533-6687, poste 2842 ou avec la secrétaire d'élection, madame ***Lisa Cameron***, au (450) 533-6687, poste 2824.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 16^e jour du mois de mai 2019.

Le président d'élection,

Pierre-Alain Bouchard